COMMUNE DE VILLY

Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 2 avril 2013

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT, Karine TUPINIER, Jacqueline ZELIOLI

MM. François BACHELIER. Jean Marie FROMONOT, Joël HENRY, Bernard LECUILLER, Daniel POITOUT, Patrick VAILLANT.

Absent: Enzo SERIO

La séance est ouverte à 20 h 00

1) PV de la séance du 5 mars

Approuvé à l'unanimité

2) Compte administratif 2012

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 85 823, 00 € **Recettes** : 123 980, 00 €

Excédent de fonctionnement : 38 157 € reporté en investissement.

INVESTISSEMENT

Dépenses : 125 148, 34 € **Recettes** : 80 777, 90 €

Déficit d'investissement : 54 370, 34 €

Déficit global de 16 214 € à rapprocher des subventions perçues en février et mars 2013 pour 10 333 € et de la TVA à récupérer pour 14 689 €.

Le compte administratif 2012 est approuvé à l'unanimité

3) Budget 2013

Le montant des taxes pour 2013 se monte à 71 343 €. Il reste à confirmer si ce chiffre inclut les modifications cadastrales ou non.

Les bases sont revalorisées pour le non bâti et abaissées pour le bâti, les taxes compensatrices chutent légèrement.

Le Conseil décide de ne pas modifier les taux de taxes pour cette année.

Propositions de la commission des finances :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 90 203 € **Recettes** : 122 081 €

Excédent à reporter en investissement : 31 778 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 159 800 € Recettes : 94 957 €

Déficit d'investissement : 64 343 €

Les travaux concernent la restauration de la rue de la Génillotte jusqu'au chemin de la forêt pour un montant de 66 009 €, de la rue de la fontaine pour 14 920 €, de l'électrification de la cloche pour 4 700 €, et de l'achat de guirlandes électriques pour 2 000 €

Le Conseil entérine le choix de la commission des finances ainsi que le recours à l'emprunt à hauteur de 64 343 € pour combler le déficit, et mandate le Maire pour la négociation.

Le Conseil approuve à l'unanimité le budget 2013.

4) BUDGET 2013 CCAS

Le Conseil vote 500 € de fonctionnement pour 2013.

5) Questions diverses

Cimetière : des plaques seront apposées sur les tombes défectueuses après inventaire Eclairage entrée de l'église : un devis proposé s'avérant trop élevé, il sera installé un projecteur ordinaire en cas de besoin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 00